

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE
—
ARRONDISSEMENT
DE CHOLET
—
LYS-HAUT-LAYON
—

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 14 décembre 2023

OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE

Actualisation du tarif de
location des salles
communales au 1^{er} janvier
2024

Convocation du
08 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
29

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le huit décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, M. BEAUSSANT, M. MAILLET, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. ALIANE, M. BREVET, Mme CADU, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, M. HUMEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, M. GABARD, M. PERCHER, Mme HUBLAIN, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MATIGNON, M. DALLOZ, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme BREVET, M. FRAPPREAU, Mme GASTE,

Etaient absent(e)s excusé(e) : Mme JUHEL, Mme ILLAN, Mme REULIER,

Secrétaire de séance : M. DALLOZ

Vu la délibération n° 006-2023 du 19 janvier 2023,
Vu la délibération n° 091-2019 du 04 avril 2019,
Vu la délibération n° 029-2018 du 22 février 2018,

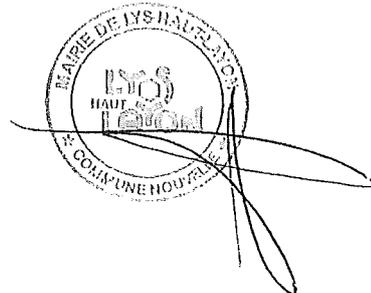
Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre de la révision des tarifs de location des salles communales.

L'application des nouveaux tarifs se fera à compter du 1er janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour et 1 abstention, approuve les nouveaux tarifs des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2024 et dont le détail est annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 28.12.2023.



Tarifs campings :

Camping de Vihiers :

-	Location d'un emplacement	:	3,50 €
-	Personne adulte	:	2,00 €
-	Enfants -12 ans	:	1,45 €
-	Branchement E.D.F. (6 ampères)	:	1,95 €
-	Garage mort	:	2,55 €
-	Caravane double essieu	:	30,00 €
-			
	Centre de vacances		
	• Emplacement	:	4,84 €
	• Enfant	:	1,41 €
	• Accompagnateur	:	1,41 €

Le règlement par chèques vacances est accepté.

A ces tarifs s'ajoute la Taxe de Séjour qui s'élève à 0,20 € par personne et par nuitée

Camping de Nueil-sur-Layon :

-	Location d'un emplacement :	3,50 €
-	Adulte :	2,00€
-	Enfant jusqu'à 12 ans :	1,45€
-	Branchement E.D.F. (6 ampères):	1,95 €

	Centre de vacances		
	• Emplacement	:	4,84 €
	• Enfant	:	1,41 €
	• Accompagnateur	:	1,41 €

A ces tarifs s'ajoute la Taxe de Séjour qui s'élève à 0,20 € par personne et par nuitée.